



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code de Développement Territorial, qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **S.A. THOMAS & PIRON**, dont le siège social se situe Rue la Besace, 14 à 6852 Opont.

Le terrain visé est situé à 5170 Lustin, Rue Goffioul - 2e division, section A numéro 675R.

Le projet consiste :

Construction de 2 habitations jumelées

Le projet présente des écarts par rapport aux prescriptions suivantes :

- La densité orientée par le SDC qui est dépassée ;
- Les matériaux et le rapport longueur/largeur prescrits par le PUR ;
- L'implantation en zone boisée au regard du SOL.

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45 - bureaux fermés les vendredi après-midi - à l'adresse suivante : Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues par téléphone : 081/42.02.45, mail : urbanisme@profondeville.be.

Le présent avis est affiché pour une période de trois semaines soit du 19/10/2026 au 09/11/2026.

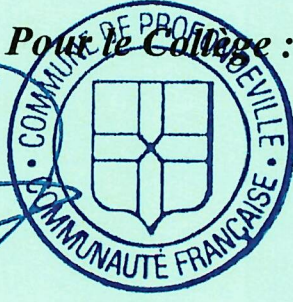
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **26/10/2026 au 09/11/2026 au collège communal** avec la référence **125/2026** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@profondeville.be.

Fait à Profondeville, le 09 octobre 2026

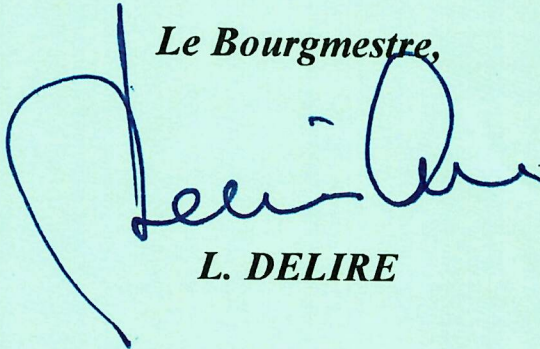
La Directrice Générale ff,

Pour le Collège :

J. DESDEMOUSTIER

Le Bourgmestre,



L. DELIRE

